

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 15 Juin

## LE KHÉDIVE A CONSTANTINOPLE

On commence à se préoccuper, en Angleterre, du voyage que le khédivé doit faire prochainement à Constantinople. Bien que ce déplacement soit en quelque sorte imposé par une coutume en vertu de laquelle le prince est tenu, aussitôt après son avènement au trône, de rendre visite au sultan son suzerain, afin de chercher auprès de lui une sorte d'investiture religieuse, les journaux anglais ne laissent pas de manifester une certaine inquiétude à propos de ce voyage.

L'attitude d'Abbas-Pacha vis-à-vis des représentants de l'Angleterre en Egypte, et sa récente tentative d'indépendance, font craindre aux feuilles de Londres et au gouvernement de la reine, que ce prince aille puiser à Constantinople des conseils qui auraient pour conséquence de l'encourager dans son désir de se soustraire, autant que faire se peut, à l'influence britannique.

Bien que le cabinet de Saint-James gouverne l'Egypte comme si elle était une simple colonie anglaise, il n'ignore pas que la Porte a quelques droits sur ce pays, et qu'en sa qualité de suzerain, le sultan a toutes sortes de bonnes raisons de voir avec dépit l'Angleterre régner dans la vallée du Nil et y faire prévaloir sa volonté et sa politique.

Le Foreign-Office estime sans doute que le sultan est peu à redouter et qu'il n'est pas en son pouvoir de contre-carrer l'action de la Grande-Bretagne en Egypte. C'est possible, mais cependant si Abdul-Hamid le voulait, il pourrait gêner l'Angleterre et lui susciter des embarras; il suffirait pour cela que, d'accord avec la France, qui a des intérêts importants dans ce pays, il portât la question devant les grandes puissances.

Certes! le sultan aurait la partie belle, car le gouvernement britannique s'est créé bien des torts et a assumé de lourdes responsabilités dans ce pays.

Voilà douze ans que les Anglais occupent l'Egypte et qu'ils l'administrent à leur guise, sans tenir compte des intérêts des tiers, non contents de traiter ce pays comme une province dépendant de l'empire britannique, ils exercent sur le khédivé une humiliante tutelle et le forcent à jouer le rôle effacé et quelque peu grotesque de souverain fainéant. Aussi, on comprend qu'Abbas-Pacha cherche à rompre les lisières dont on l'entoure et à secouer le joug honteux que le représentant de l'Angleterre fait peser sur lui.

Le khédivé estime avec raison que l'Egypte doit être aux Égyptiens et non aux Anglais; il trouve que l'occupation n'a que trop duré et qu'il est temps que le gouvernement de la reine Victoria tienne la promesse qu'il a faite, d'évacuer le pays lorsqu'il serait pacifié; cette opinion est également celle de tous ses sujets, qui supportent avec peine l'humiliation de se voir placés sous la férule des fonctionnaires anglais; mais malgré le vif désir qu'il éprouve d'être enfin débarrassé une fois pour toutes de la présence des compatriotes de lord Salisbury, Abbas Pacha sent bien qu'il ne peut rien par lui-même et qu'il est à la merci de l'Angleterre. Celle-ci le lui a bien fait sentir lorsque, dernièrement, il a voulu changer son ministère.

Nous ignorons quelle est la pensée intime du sultan au sujet de l'Egypte, mais nous pouvons affirmer qu'il ne voit pas d'un meilleur œil que le khédivé lui-même, l'occupation anglaise se prolonger indéfiniment sans que l'on puisse prévoir l'époque à laquelle elle prendra fin.

Aussi, ce n'est pas trop s'avancer de dire que la question égyptienne sera certainement soulevée à Constantinople, dans l'entrevue d'Abbas-Pacha et d'Abdul-Hamid. Nous ne prétendons pas, bien entendu, qu'il en sortira une solution immédiate, mais ce sera déjà un résultat important si le khédivé revient au Caire, avec la certitude que l'attitude qu'il a prise vis-à-vis de l'Angleterre et que son désir de voir l'Egypte ren-

due aux égyptiens sont approuvés par le sultan.

Quant au gouvernement anglais, il fait répéter par ses journaux que « les égyptiens sont incapables de se gouverner eux-mêmes sans tomber dans les faiblesses orientales. » Voilà douze ans que les feuilles de Londres chantent ce refrain, et il n'y a pas de motif pour qu'elles ne le chantent pas indéfiniment.

Il semble pourtant que l'espace de douze années était plus que suffisant pour pacifier la vallée du Nil et y remettre tout en ordre. Il faut que MM. les Anglais aient bien mal administré ce pays, pour que leur présence y soit encore nécessaire à cette heure. Cette seule constatation devrait suffire pour décider les grandes puissances à inviter le gouvernement anglais à retirer ses troupes d'Egypte.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### La santé de M. Carnot

Le président de la République a éprouvé, à son retour de Longchamps, une certaine fatigue. Pendant la nuit, M. Carnot a été pris d'un peu de fièvre et a ressenti de nouvelles douleurs hépatiques, moins fortes cependant que celles qu'il avait éprouvées, il y a trois semaines.

Lundi, ses médecins, les docteurs Potain et Planchon, lui ont conseillé un repos complet. Dans l'après-midi, ils lui ont recommandé de garder la chambre, bien que la fièvre ait disparu et que les douleurs aient cessé. Ils ont conféré ensuite sur l'éventualité de l'ajournement du voyage en Bretagne qui comporterait une fatigue excessive.

Les médecins, tout en reconnaissant que l'état du président ne doit inspirer aucune inquiétude, mais exige seulement de grands ménagements, se sont réservés de donner, après consultation, leur avis au sujet de ce voyage.

On affirme encore que M. Carnot irait à Vichy faire une saison nécessaire par sa maladie de foie. Dans tous les cas, si la visite présidentielle dans l'Ouest est ajournée, les régions intéressées en seront informées prochainement. En attendant que les médecins le permettent, M. Carnot ne

présidera pas le conseil des ministres et ses audiences seront suspendues.

MM. les docteurs Brouardel, Potain et Planchon, appelés en consultation, ont été d'avis que l'état de faiblesse persistante de M. Carnot, sans présenter aucune gravité, ne permet cependant pas à M. le président de la République d'entreprendre le voyage projeté pour le 18 juin.

Pour le moment, les médecins ne croient pas une saison de Vichy indispensable, car ils estiment que M. Carnot souffre moins d'une maladie de foie que d'une extrême fatigue et d'une anémie qui, sans être inquiétantes, réclament un changement d'air immédiat et, pendant quelque temps, un repos presque complet.

### A la Chambre

M. Salis a interpellé le ministre de la guerre sur la question de l'adjudication des draps pour la troupe.

Le ministre avait établi un prix maximum et un prix minimum. Un concurrent, qui est député, fut évincé, et, d'après M. Salis, il obtint du ministre que l'adjudication fut cassée, et le même député accuse son collègue, M. Balsan, d'avoir lui-même refait le cahier des charges.

M. Jourdain dit que l'adjudication avait le tort d'exclure les fabricants du Midi.

M. Balsan déclare que la clause du prix minimum était mal définie dans le cahier des charges, ce qui fait que certains concurrents ne l'ont pas vue. Il est inadmissible qu'un adjudicataire soit écarté parce qu'il a fait des prix moins élevés que les autres, c'est pourquoi il a protesté.

Le général Loissillon déclare que constatant que plusieurs intéressés avaient pu être induits en erreur par le cahier des charges, il a cassé l'adjudication.

Après une discussion assez confuse, l'ordre du jour pur et simple est voté.

M. Dulau questionne le garde des sceaux sur le dernier mouvement judiciaire, dans lequel sont compris des avocats nommés d'emblée juges.

Le ministre répond que ces avocats ont des titres.

On reprend ensuite la question du renouvellement partiel de la Chambre.

Une discussion des plus confuses se produit à ce sujet et n'aboutit à rien.

### Au Sénat

Au Sénat on discute la réforme de l'impôt sur les boissons. Les articles sur la suppression ou

La devineresse dit d'un ton mystique très exalté :

— La vengeance est une arme à deux tranchants. Elle blesse ceux qui s'en servent et ceux contre qui on la lève.

Williams frissonna.

Ils restèrent tous les deux en silence, hébétés, comme épouvantés de ce qu'ils avaient fait.

Puis la porte s'ouvrit doucement.

Le domestique entra et annonça.

— M. le duc de Morlac.

Ils tressaillèrent et se regardèrent.

Jenny Clarkson, remise la première, dit au valet.

— Faites entrer.

Et à Williams, en lui désignant la porte de sa chambre.

— Passe par là, je vais le recevoir.

Le jeune homme était à peine disparu : le duc entra.

### XVI

Après l'entretien cruel qu'il avait eu avec son père, Maurice de Morlac, aussi désespéré que le duc, voyant son nom déshonoré, son amour fini, ne doutant plus, comme son père, que la douleur et la honte présentes ne fussent le châtiment de la trahison ancienne, ne voyant aucune issue à cette situation terrible, redoutant d'ouvrir un journal de crainte d'y lire en toutes lettres, cette fois, le nom du clubman accusé, compromis, Maurice, disons-nous, était resté comme anéanti. Il ne savait que faire, que devenir. Il fallait écrire à Saint-Cyr, rendre son épée, dégager le colonel Boisla-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

44

LE

## GARÇON DE JEU

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

LA DEVINERESSE

XV

Williams fit, étonné.

— Le fils du fermier ?

— Oui, l'homme que ma trahison a désespéré au point de lui faire quitter sa famille, sa ferme, de le faire courir après la mort sur les champs de bataille. Il m'aimait sérieusement, honnêtement, lui, et le souvenir de son amour, de cet amour si sincère est le seul souvenir bon de jeunesse qui me soit resté. Mon cœur qui était froid et fermé quand le jeune homme me faisait la cour, bat depuis longtemps, depuis que j'ai vu le fond de l'âme du duc à sa seule pensée. Et moi qui ne l'aimais pas quand j'aurais dû l'aimer, je l'aime depuis que je ne puis plus être à lui, que je ne suis plus digne de lui.

Williams contemplait sa mère d'un air hébété.

Pourquoi lui racontait-elle cela.

Il ne comprenait pas.

— En effet, bégaya-t-il, tu m'as parlé de cet homme, de tes regrets, mais quels rapports.

— Tu vas le voir. Tu vas voir s'il n'y a pas au-dessus de nous une main ironique qui conduit tous les événements au milieu desquels nous nous agitons. Cet homme, je viens de le voir.

— Le fils du fermier.

— Il est colonel maintenant, le colonel Boislaurier.

Williams fit un mouvement de surprise.

— Je le connais, c'est un ami du duc, c'est le seul qui là-bas ait pris sa défense.

— C'est plus qu'un ami du duc, fit Jenny Clarkson. Sa fille est fiancée au fils du duc... Les deux jeunes gens s'aiment. Ils allaient se marier. Comprends-tu maintenant ? Je l'ai vu là tout à l'heure, l'air plus loyal, le regard plus clair, embelli encore plutôt que vieilli par l'âge, la figure plus martiale, il venait chez moi en désespéré, pour me consulter sur le cas du duc, qui le désolait et fait le malheur de son enfant, et j'ai vu presque des larmes dans ses yeux, dans ses yeux qui étaient restés lumineux et joyeux dans ma mémoire comme le paysage dans lequel nous nous sommes vus pour la dernière fois.

Williams l'écoutait tout interdit.

Elle poursuivit.

— Oui, j'ai cru qu'il allait pleurer, et toute mon âme allait à lui. Mes bras se tendaient comme pour l'attraper et ma bouche s'ouvrait pour lui crier :

— Ne crains rien de moi, de nous, je t'aime... Je n'ai jamais cessé de t'aimer, et ce n'est pas par moi, par nous que ta fille souffrira.

Le fils eut un sursaut effaré.

— Ma mère !

Jenny Clarkson reprit aussitôt,

— Mais sois tranquille, je me suis retenue, mes yeux seuls ont parlé, et je ne sais pas s'il a compris leur langage.

Williams demanda :

— Est-ce qu'il t'a reconnue ?

— Tout de suite.

— Alors il va dire au duc que tu es là, que c'est toi.

— Il ne sait rien.

— Ils devineront.

— Ils ignorent que tu existes.

Le garçon du cercle restait rêveur.

Il n'avait pas prévu toutes ces complications.

Sa mère même semblait contre lui maintenant.

Qu'allait-il se passer.

Si l'on découvrait la fraude, c'était lui qui était perdu.

Il demanda.

— Et comment vous êtes-vous quittés ?

— Je l'ai laissé partir effrayé, effrayé pour l'avenir de sa fille. Pour dompter mon émotion, pour la lui cacher, j'étais devenue terrible, menaçante.

— Et que comptes-tu faire maintenant.

Elle balbutia, anéantie.

— Je ne sais pas. Je suis comme écrasé par cet enchaînement inattendu d'événements.

Il fit, tout fiévreux.

— Moi, je ne puis rien maintenant. Si je parle c'est moi qui me perds.

règlementation du droit d'entrée sont adoptées sans débat.

Mais on a adopté aussi l'article 7 qui compense la réduction des tarifs d'octroi.

**Le choléra**

Montpellier, 13 juin.

Deux décès cholériques se sont produits, hier, à une heure d'intervalle. L'inhumation a eu lieu immédiatement.

Trois personnes, gravement atteintes, sont à l'hôpital suburbain; l'une d'elles, un agent de police, est dans un état désespéré.

Les rues sont arrosées d'eau phéniquée par mesure d'hygiène. On a fermé jusqu'à lundi prochain l'asile du faubourg Boutonnet. Le temps est orageux; la chaleur suffocante.

Lyon, 13 juin.

Un employé retraité de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, venant du Gard, a été pris de graves malaises. Les médecins ont reconnu que le voyageur était atteint du choléra.

Toulon, 13 juin.

Le ministre de l'intérieur vient d'envoyer un médecin inspecteur pour se rendre compte de l'état sanitaire de notre ville. Ce médecin est arrivé hier soir.

Paris, 13 juin.

Le comité consultatif d'hygiène publique de France s'est réuni au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Brouardel. M. Henri Monod a rendu compte de la situation sanitaire de l'intérieur.

La maladie s'est montrée dans quelques villes du Midi. Plusieurs délégués de l'administration se sont rendus sur les lieux. Dans le département de l'Hérault, l'administration a envoyé M. Dumay. Il extrait de son dernier rapport le passage suivant :

« A l'hôpital de Cette, il n'y a aucun malade atteint d'affection cholériforme; tout cas de ce genre est immédiatement envoyé au lazaret. Celui-ci est rétabli dans le sanatorium dépendant de l'hôpital et situé au bord de la mer, à 3 kilomètres environ de la ville. Deux des pavillons qui le constituent ont été aménagés pour recevoir les malades atteints d'affections cholériformes, un pour les hommes, un autre pour les femmes. Les autres pavillons sont inoccupés. Le 7 juin, il y avait dans ce lazaret deux hommes et trois femmes. Une de ces dernières est décédée le 8, au matin. Sur le nombre des cas et des décès, les renseignements recueillis jusqu'ici sont trop incertains et trop contradictoires pour être communiqués. Il y a eu quelques cas et quelques décès à l'asile des aliénés de Montpellier.

» Certaines localités de l'Aude ont été atteintes. La plus frappée a été Carcassonne, mais là même, dans les dernières quarante-huit heures, il n'y a plus eu que trois décès, tous trois des vieillards très affaiblis. Le préfet a télégraphié qu'il demandera l'envoi d'un délégué spécial, si le mal n'est pas définitivement enrayé.

» Le docteur Mosny est installé à Alais, et c'est là que la situation paraît plus grave. Avant hier, à trois heures du soir, le total des décès était de soixante-un. Notre délégué prend les mesures les plus énergiques. Il a pleins pouvoirs en vertu d'un décret, et ce décret, aussi bien que la loi de 1822, est affiché comme le veut la loi. A Alais, sur sept décès constatés hier, il n'y en a que deux cholériformes. Il y a ralentissement dans la marche de l'épidémie, ou tout au moins acalmie.

rier de sa parole, renoncer à Blanche sans l'avoir revue, et ce n'est pas ce qui tenait le moins au cœur du malheureux jeune homme.

Puis il partirait... Il s'engagerait et demanderait à être envoyé au loin, dans les pays où l'on meurt vite.

Oui, c'était cela, il ne pouvait pas espérer autre chose dans sa position.

Il se mit à son bureau, trempa sa plume dans l'encre, puis il resta indécis, ne sachant quels termes employer, comment tourner sa lettre.

S'il allait voir le colonel au lieu de lui écrire ? Peut-être celui-ci qui ne croyait pas à l'infamie du duc, lui donnerait-il un bon conseil, une parole d'espérance.

Et Blanche... S'il pouvait !... Mais non, il n'osait pas même y songer. Il fallait qu'elle ne sût rien. Il rougirait trop devant elle. Il ne devait plus la revoir. Et à cette idée, le pauvre jeune homme sentait les larmes gonfler ses paupières, pressées à rousseler sur ses joues.

Blanche, c'était toute sa joie, tout son bonheur, toute sa vie... Et penser qu'il allait être séparé d'elle pour toujours, qu'il la verrait peut-être plus tard heureuse au bras d'un autre. Non, il ne pourrait pas supporter cela... Il valait mieux partir, disparaître... chercher à mourir.

Et tout son courage tombait.

Il ne se sentait plus même la force de tenter la démarche qu'il avait entreprise quelques minutes auparavant.

Il avait quitté son uniforme, mis des vêtements civils.

Il était prêt à sortir, mais il hésitait encore. Il reprenait sa plume, la quittait.

Bon nombre de familles aisées ont quitté la ville, ainsi que quelques ménages ouvriers habitant les quartiers contaminés. Sur l'initiative d'un syndicat de la presse d'Alais, un comité comprenant toutes les notabilités de la localité est en voie de formation pour venir en aide aux familles atteintes.

Le Préfet du Gard s'est rendu, hier, à Alais et a visité avec le sous-préfet et le docteur Mosny le faubourg Rochebelle, le foyer de l'épidémie, où des cas graves étaient signalés. En raison de l'énorme agglomération de la population ouvrière, on a décidé de prendre les mesures les plus énergiques.

A Nîmes, l'état sanitaire est satisfaisant. Le comité a approuvé les conclusions des rapports relatifs à l'alimentation en eau potable des communes d'Alau (Ariège) et de Courmonterrail (Hérault).

**L'accident de Nîmes**

Le ministre de la guerre a reçu le procès-verbal de l'enquête prescrite sur le terrible accident de Nîmes, qui a coûté la vie à deux officiers d'artillerie.

Il est dû au « devirage » de la culasse contre lequel le système de canon Reffle est impuissant, tandis que les canons de Bange sont protégés contre cette éventualité par des appareils de sûreté. Le canon meurtrier avait sa charge normale de 7 livres de poudre et un projectile de 25 kil.; la pression des gaz a imprimé à la vis de la culasse un mouvement de rotation d'un sixième de tour, et il n'en a pas fallu davantage pour la rendre libre dans le sens d'arrière, amenant la catastrophe qu'on sait.

**Projet de loi sur la chasse**

On assure que M. Méline présentera à la Chambre des députés, au cours de la session actuelle, un projet de loi sur la chasse. Il a déclaré qu'il était convaincu qu'il serait adopté.

Ce projet de loi qui est actuellement soumis au Sénat, modifie et complète la loi de 1884 sur la chasse, qui a déjà été modifiée en 1874.

M. Méline a exprimé, en même temps, la conviction que l'on constituerait, d'ici à peu de temps, une ligue internationale pour la conservation des oiseaux utiles à l'agriculture.

M. Viger, ministre de l'agriculture, a déclaré aussi qu'il était nécessaire que divers gouvernements conclussent sans retard une convention générale et efficace pour la protection internationale des oiseaux utiles.

Il a ajouté qu'il considérait cette convention comme une mesure urgente au point de vue des intérêts économiques des différents Etats.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Emprunt départemental**

Le Sénat a voté le projet de loi autorisant le département du Lot à s'imposer extraordinairement pour l'entretien des chemins vicinaux.

**Taxe du prix de la Viande de boucherie**

Le Maire de la ville de Cahors arrête : Article 1er. — A partir du 15 juin courant, le prix de la viande demeure taxé comme

Enfin il se décida. Le sort en était jeté. Il ne pouvait rester plus longtemps dans cette incertitude.

Il avait besoin de voir quelqu'un qui lui parlât d'elle, qui le rapprochât d'elle.

Puis il fallut une solution.

Il quitta son bureau, franchit la porte de l'hôtel et se trouva dans la rue.

Il eut alors une sensation étrange qui faillit le faire revenir sur ses pas.

Il lui semblait que tout Paris savait son histoire, l'histoire de son père, que tous les passants le connaissaient, allaient se le montrer du doigt. Il se sentait rougir quand des regards tombaient sur lui.

C'était l'heure même où le colonel, presque aussi troublé que lui, se dirigeait vers la maison de la devineresse, place Vendôme.

Maurice bâta les pas.

Il ne trouva heureusement personne sur son chemin.

Arrivé à la demeure du colonel, il fut repris de ses incertitudes.

Il entra néanmoins.

Il lui semblait que le voisinage de celle qu'il aimait lui donnerait du courage.

Il monta rapidement les trois étages qui conduisaient à l'appartement de Boislaurier.

L'ordonnance se présenta.

Avant même que Maurice, que l'émotion, la montée de l'escalier avaient rendu aphone, eût ouvert la bouche, le soldat dit :

— M. le colonel est sorti.

Le jeune homme fit :

suit, sauf les exceptions mentionnées dans l'article 2 de l'arrêté du 7 août 1882.

Bœuf. — 1<sup>re</sup> catégorie 1 fr. 50 ; 2<sup>e</sup> 1 fr. 30 ; 3<sup>e</sup> 0 fr. 60 le kilogramme.

Vache. — 1<sup>re</sup> catégorie 1 fr. 30 ; 2<sup>e</sup> 1 fr. ; 3<sup>e</sup> 0 fr. 50 le kilogramme.

Veau. — 1<sup>re</sup> catégorie 1 fr. 50 ; 2<sup>e</sup> 1 fr. 10 ; 3<sup>e</sup> 0,80 le kilogramme.

Mouton. — 1<sup>re</sup> catégorie 1 fr. 50 ; 2<sup>e</sup> 1 fr. 20 ; 3<sup>e</sup> 0 fr. 70 le kilogramme.

Brebis. — 1<sup>re</sup> catégorie 1 fr. 30 ; 2<sup>e</sup> 0 fr. 80 ; 3<sup>e</sup> 0 fr. 50 le kilogramme.

Art. 2. — Les génisses pourront, suivant leur état, être considérées comme bœuf; cette distinction sera établie au moment de l'inspection à l'abattoir.

Art. 3. — Tout boucher qui se permettra de vendre soit de la viande au-dessus du prix ci-dessus fixé, soit de la vache pour du bœuf, ou de la brebis pour du mouton, soit des morceaux d'une qualité inférieure pour une qualité supérieure, sera passible des peines portées par les lois et règlements.

Art. 4. — MM. l'inspecteur des viandes de boucherie, le Commissaire de police et les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nous applaudissons sans réserves à l'arrêté ci-dessus. Il est aussi net, aussi catégorique que possible et pourvu que l'exécution réponde à l'intention, nous serons les plus heureux des consommateurs.

Mais attendons l'application. A ce moment nos ménages passeront sûrement de mauvais quarts d'heure et, cette fois, comme toujours, elles paieront ce qu'on leur voudra, pour ne pas être en butte aux... politesses de MM. les bouchers.

Ce sera un tort grave contre lequel la police ne pourra rien.

Mieux vaut donc réagir vigoureusement et aider, par une attitude énergique, à l'application rigoureuse de l'arrêté du Maire.

Que les maîtres consentent, pendant quelques jours, à accompagner leurs serveurs à la boucherie et qu'à la moindre... gracieuseté ou tromperie des bouchers, ils portent plainte immédiatement et que de bons procès-verbaux mettent ces messieurs à la raison.

C'est le seul moyen d'arriver à manger, à Cahors, comme partout ailleurs, la viande à un prix raisonnable.

C'est souvent bien à tort qu'on accuse les municipalités de faits dont la population est seule coupable. Dans l'espèce, le maire de Cahors a fait son devoir, aux consommateurs de faire le leur.

**OBSÈQUES DE M. COMBARIEU**

Les obsèques de M. Isidore Combarieu ont eu lieu hier matin avec le concours d'une nombreuse assistance. Beaucoup de parents et d'amis, appartenant à toutes les classes de la Société cadurcienne, tous les officiers de la garnison, se pressaient autour du cercueil.

Le deuil était conduit par M. le général Combarieu et M. Capelle, ses beaux-frères.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Costes, maire, Parazines, adjoint, Delport, conseiller général, Bousquet, conseiller municipal.

Cinq draps étaient portés :

— Ah ! Puis il resta interdit.

Il ne s'attendait pas à ce contre-temps.

Il allait retourner en arrière sans mot dire quand le brossier ajouta :

— Mais il ne tardera sans doute pas à entrer, si monsieur veut l'attendre.

— Oui, oui, répondit Maurice avec empressement.

L'ordonnance ouvrit la porte tout à fait, fit passer devant lui le visiteur et l'introduisit dans le cabinet du colonel que nos lecteurs connaissent. Maurice resta seul et le silence se fit autour de lui.

Il s'était laissé tomber sur un fauteuil, et il restait immobile, son chapeau entre ses jambes, l'esprit perdu, semblant ne penser à rien, le regard humide de larmes, rivé sur un portrait de Blanche enfant accroché près de la cheminée.

Il y avait près d'un quart d'heure qu'il était là.

Il commençait à désespérer de voir Boislaurier, et il allait se retirer, quand une porte s'ouvrit et Blanche parut.

Maurice s'était dressé d'un élan.

Un cri de surprise et de bonheur s'était échappé de ses lèvres.

La jeune fille n'était pas moins interdite que lui.

Elle ne s'attendait pas à trouver quelqu'un, à trouver Maurice surtout dans le cabinet de son père.

Elle fit machinalement, comme si elle se fût trouvée en présence d'un étranger.

— Je vous demande pardon.

Le premier par les représentants de la presse : MM. Delpérier, Layton, Dissès et Bergon.

Le deuxième par MM. Astorg, Greil, Combelles et Pagès.

Le troisième par MM. Amadiou, Planacassagne Espéret et Atgié.

Le quatrième par MM. Fieuzal, Soulié, Gaston et Périès.

Le cinquième par MM. Vincens, Blanc Gabriel Rouffé et Séguy.

Une délégation d'orphelins de l'hospice et des sœurs de Saint Vincent-de-Paul avaient tenu à accompagner à sa dernière demeure l'ancien administrateur de notre établissement hospitalier.

Sur la tombe, M. Costes, maire de Cahors, a prononcé l'allocution suivante :

**ALLOCUTION DE M. LE MAIRE**

Messieurs, Nous accomplissons aujourd'hui un douloureux pèlerinage et venons dire un dernier adieu à un de nos meilleurs concitoyens.

L'honorable et regretté M. Isidore Combarieu était en effet, parmi nous, un des vétérans de la démocratie. Fidèle à sa foi républicaine, il avait tout sacrifié, vous le savez, à ses convictions, tout, jusqu'à sa position sociale. Ai-je besoin de rappeler qu'un jour il connut jusqu'à l'amertume de l'exil; mais rien ne put ébranler cette âme forte et généreuse. Aussi bien, quand les portes de la Patrie furent rouvertes à ce noble proscrit, reçut-il la récompense la plus chère à son cœur et la seule vraiment digne de lui : l'estime et l'affection de ses concitoyens. Notre chère cité ne lui en a pas ménagé les preuves en maintes circonstances, notamment en l'appellant plusieurs fois à siéger au sein du Conseil municipal; et vous n'avez pas oublié, Messieurs, combien sa voix y était religieusement écoutée et ses conseils appréciés. Car, s'il se préoccupait à juste titre de la bonne gestion des deniers publics, il n'avait pas moins de sollicitude pour l'embellissement de notre cité et le bien-être de nos braves ouvriers.

Dirai-je aussi avec quelle délicatesse, quelle intégrité il a rempli les fonctions d'administrateur de l'hospice et de contrôleur de la caisse d'épargne? Là aussi quelle bienveillance pour tous, surtout pour les humbles et les petits!

Ajoutez à ses qualités extérieures ses vertus domestiques, l'aménité de ses relations sociales et vous comprendrez, Messieurs, nos trop légitimes regrets.

Que la vénérable compagne de sa vie reçoive ici l'expression de nos profondes condoléances. Que nos sympathiques regrets puissent aussi adoucir la douleur des membres de son honorable famille.

Que sur cette tombe surtout, à la vue d'une carrière si bien remplie, malgré les amertumes qui l'ont traversée, chacun de nous emporte cette conviction que la fidélité aux grandes causes patriotiques, appuyée sur une foi profonde, est le meilleur moyen de conquérir l'estime de ses concitoyens et de faire bénir à jamais sa mémoire!

M. Delpech, intime ami du défunt, a pris ensuite la parole :

**ALLOCUTION DE M. DELPECH**

Messieurs,

Je fais trêve à ma vive douleur et refoule mes larmes pour accomplir un pieux devoir.

J'ai mission de rendre un dernier, un suprême hommage à notre vénéré, à notre excellent ami Isidore Combarieu....

Mêlé de bonne heure aux luttes ardentes et passionnées qu'engendre la vie politique, l'existence de Combarieu n'a été qu'une longue suite de tourments et de déceptions.

Après vingt années d'exil, il nous est revenu, non pas découragé, non pas aigri par le malheur, mais au contraire, doué de l'âme la plus tendre, la plus affectueuse que nous ayons jamais rencontrée; notre ami était la bonté même!

Combarieu a combattu le despotisme sous tou-

Et elle alla se retirer.

Maurice, bégaya, plus mort que vif, les yeux, les mains, la voix supplants.

— Mademoiselle Blanche.

Elle s'arrêta... les joues pourpres, la bouche souriante.

— Vous m'avez surprise. Je ne m'attendais pas à trouver quelqu'un.

Il dit.

— Moi surtout.

— Oui, vous, surtout... Je vous croyais parti.

— Je devais partir... Je vous l'avais dit.

— Et qui vous a retenu.

Il bégaya, embarrassé.

— Des affaires.

Elle le regarda plus attentivement dans le jour de la pièce, assombrie par les rideaux, et remarqua seulement alors son trouble et sa pâleur.

Elle demanda, effrayée.

— Mais qu'avez-vous ?

— Moi.

— Est-ce que vous seriez souffrant.

Il répliqua vivement.

— Non, non, pourquoi.

— Vous êtes tout pâle, on dirait que vous avez pleuré... Est-ce qu'un malheur vous aurait frappé... aurait frappé quelqu'un des vôtres ?

Elle s'était rapprochée.

Elle était maintenant près de lui.

(A suivre)

tes ses formes; il a flagellé parfois rudement ses adversaires, mais ses griffes n'ont jamais pénétré jusqu'au sang. Cet homme était incapable de faire du mal, même à ses pires ennemis.

Aussi peut-on affirmer sans redouter un démenti, qu'il ne laisse derrière lui qu'affections et regrets.

La plus douce récompense que puisse ambitionner un mortel, c'est d'avoir su conquérir, dans sa modeste sphère, l'estime, la considération et l'amour de ses concitoyens: Combarieu a été de ces hommes là, et c'est chose plus rare qu'on ne pense.

En lui nous perdons un patriote, un républicain ferme et irréductible, mais ce que nous pleurons surtout aujourd'hui c'est un ami comme on n'en trouve plus.

A sa compagne fidèle, à sa veuve que tant il aimait, j'apporte ici le témoignage de notre profonde sympathie et de notre éternelle affliction. Combarieu, notre ami, notre frère, je te salue une dernière fois.

**UN VILLAGE FRANÇAIS!**

On nous signale un fait incroyable, et il ne faut rien moins que la source autorisée d'où il émane, pour que nous le livrions à la publicité.

On sait que les centres de cantonnement du 7<sup>me</sup> de ligne aux derniers tirs de combat étaient Saillagol, St-Projet, Loze, et Lacapelle-Livron; mais au moment d'occuper ce dernier point, les écharpes du lieu refusèrent de recevoir des troupes. Le coup était dur, en plein pays de France, pour des soldats qui depuis trois jours dévorèrent des kilomètres sous la rage du soleil; mais il fallait s'incliner, les français de Lacapelle-Livron avaient la loi pour eux, et, non sans murmurer, 3<sup>es</sup> du 1<sup>er</sup> bataillon durent aller cantonner à 2 kilomètres plus loin, dans le village plus hospitalier de St-Pierre-Livron.

On relia donc téléphoniquement ce point extrême à l'Etat-major placé à St-Projet et tout alla d'abord pour le mieux.

Mais voici où l'affaire se corse. Une beau matin le téléphone ne marcha plus. Les ordres transmis à St-Pierre-Livron ne recevaient point de réponse.

Vérification faite, voici ce qu'on découvrit: juste en face de l'écoisais Lacapelle-Livron, dont le nom est à retenir, le fil téléphonique avait été coupé sur une longueur de 5 à 600 mètres, et malgré les plus actives recherches, il a été jusqu'ici impossible de retrouver ce demi kilomètre de fil de cuivre, volé à l'armée française par des... français.

L'indignation vous gagne en racontant ces choses, et on se demande si, en pays ennemi, des procédés plus odieux pourraient se produire.

Le bourg de Lacapelle-Livron (Tarn-et-Garonne), 631 habitants, sur la rive droite de la Bonnette, canton de Caylus (France), est désormais célèbre.

**Les nouvelles allées Fenelon**

Nous lisons dans la Dépêche: Nous savons, de source certaine, que notre municipalité s'occupe, en ce moment, en vue du concours régional de l'année prochaine, d'un projet qui sera certainement bien accueilli par la population cadurcienne.

Il s'agit de la transformation complète des allées Fenelon.

Le square actuel serait déplacé et transporté tout en haut des allées, près du magasin des tabacs.

Le monument Gambetta se trouverait ainsi complètement dégagé et une vaste place serait aménagée pour permettre l'installation des cirques dont Cahors raffole, les ménageries qui sont toujours fréquentées par le public, et des autres établissements forains qui ne venaient plus nous visiter faute d'emplacement convenable.

Un autre avantage résultera de cette transformation, ce sera d'avoir enfin un jardin clos et à l'abri des dévastations des vandales nocturnes qui ne respectent rien.

Ajoutons que l'embellissement qui résultera pour Cahors de cette transformation, s'impose par le projet de restauration dont notre lycée va être l'objet.

En effet, la bibliothèque, qui est annexée à notre premier établissement universitaire, doit avoir son entrée principale sur le square actuel, et il convient dès lors de dégager cette entrée.

Certes, ce projet de restauration va contrarier quelques propriétaires des immeubles qui ont une entrée sur les allées; mais il ne faut pas oublier que ces ouvertures ne sont que tolérées, et qu'en présence de l'intérêt général, les intérêts particuliers ne peuvent être mis en balance.

On nous affirme que M. l'architecte départemental vient d'être chargé officieusement de préparer ce projet de transformation.

**La propreté des rues**

On écrit du faubourg Saint-Georges: Nous demandons à l'administration municipale si l'heure n'est pas encore venue de faire veiller avec un peu plus de soin à la propreté des rues du faubourg Saint-Georges?

Il nous semble cependant que la question est

urgente, par ce temps de chaleur et d'épidémie, pour qu'on s'y intéresse.

Les ordures y séjournent des semaines entières et le plus souvent elles ne disparaissent du milieu de la rue que pour aller s'entasser dans telle bouche d'égoût ou sous certain pontet de la place de la Mercei.

Qui croira qu'à l'heure actuelle, une maison de la rue Barry héberge dans la salle du premier étage 7 ou 8 pores très coquettement logés sur plancher, ayant toilette faite matin et soir et toutes ordures ou eaux de lavage sont jetées dans la rue pour la plus grande incommodité des voisins.

Si les agents de police voulaient bien s'égayer quelquefois dans le faubourg, nous estimons qu'ils feraient une œuvre de salubrité et cela dans l'intérêt de leur propre odorat.

**Avis**

Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer les planteurs de tabac de la commission que conformément aux dispositions de l'article 15 du règlement, les semis devront être complètement détruits le 25 Juin courant au plus tard.

Des procès-verbaux seraient dressés contre les contrevenants.

**Ligne de Limoges à Brive**

Le 24 juin prochain, la gare de Limoges (Bénédictins) fera un train spécial de distribution du personnel de l'exploitation et du mobilier des stations de la ligne de Limoges à Brive par Uzerche.

Il partira à 6 h. 30 du matin et l'installation se fera jusqu'à Salon-la-Tour inclus.

Un second train partira de Brive le 26 juin, à 6 h. 30 du matin, pour faire la même opération de Brive à Uzerche inclus.

A l'heure actuelle, on procède à l'essai des ponts métalliques qui sont fort nombreux sur la ligne.

Cet essai consiste à charger le pont en laissant stationner une machine de la série 1,100 (employée à la traction des lourds trains de marchandises), du poids de 60 tonnes (60,000 kilos), combustibles compris.

Le service télégraphique active l'installation des fils qui vont prochainement relier Limoges à Brive.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Séance du 8 mai 1893

Présidence de M. Cangardel, président semestriel. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

Au nom de notre confrère, M. l'abbé Taillefer, curé de Cazillac, M. Gréil communique l'extrait d'un mémoire dressé en 1674, à l'occasion des frais nécessités par la maladie et le décès d'un sieur Mathieu Corréjols de Saint-Gervasy.

M. Girma annonce à la Société, que M. Gustave Larroumet vient d'être chargé par la maison Hachette d'une étude sur Clément-Marot, qui fera partie de la *Collection des grands écrivains français*.

Le même membre signale le mauvais état dans lequel se trouve le monument Clément-Marot; il exprime le désir que la société fasse des démarches auprès de la municipalité, afin que l'on remplace par une grille en fer, la barrière provisoire qui existe actuellement.

M. Caminade donne lecture d'une intéressante nouvelle ayant pour titre: *Une Conversion*.

M. l'abbé Gary lit une pièce de vers de M. Calcas, publiée par le journal *l'Alliance républicaine* et dédiée à M. Girma et à la *Société des études du Lot*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le président, F. CANGARDEL. Le secrétaire, U. CAUNESIL.

Séance du 29 mai 1893

Présidence de M. Cangardel, président semestriel

M. le secrétaire général dépose les publications reçues depuis la dernière séance. Il signale dans le dernier numéro du *Bulletin historique et archéologique* du Périgord, un article de notre confrère M. Rouméjoux sur les fortifications de Montignac.

M. Caminade donne ensuite lecture d'une étude historique ayant pour titre: *Opinion de J.-B. Cavaignac, député du Lot, sur la question de savoir: si Louis XVI peut être jugé? imprimée par ordre de la Convention nationale*.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Le Président, F. CANGARDEL. Le Secrétaire, U. CAUNESIL.

**Felzins**

Un acte de sauvagerie des plus atroces a été commis, mardi, dans l'auberge Lacoste, à Felzins.

Pendant que les nommés Henri-Charles Anjalran et Paramelle se livraient à la danse, trois individus, Germain Lafeuille, Albert Latapie et un ouvrier de Decazeville, se sont précipités sur les deux danseurs et les ont frappés avec la dernière violence. Anjalran a reçu deux violents coups de couteau sur le crâne et un troisième au-dessus de l'œil gauche; après avoir été terrassé, un coup de pied lui a démonté l'épaule droite. Quant à Paramelle, il a, lui aussi, reçu un coup de couteau sur le crâne.

L'état des victimes est des plus graves. Les agresseurs ont pris la fuite. Une enquête est ouverte.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME du 15 JUIN 1893

de 8 à 9 h. 1/2 du soir (*Allées Fenelon*)  
Le Régiment de Champagne (P.-R.) Kelsen.  
Les Dragons de Villars (Ouverture) Maillart.  
Miss Hélyett (Fantaisie) Audran.  
François les Bas Bleus (Valse) Bernicat.  
Mireille (Fantaisie) Gounod.  
Mathilde (Polka) Jacob.

**FAITS DIVERS**

**Les bizarreries du Code**

La 8<sup>e</sup> chambre correctionnelle de Paris a jugé, jeudi dernier, un petit procès qui montre la nécessité de retoucher certains articles du code d'instruction criminelle, et le long temps que mettent nos législateurs à procéder à ces bien simples mais bien utiles réformes. Voici les faits:

Le 10 avril 1892, une cuisinière, la dame Dupont, oubliant sa jaquette dans une voiture dont elle n'avait pas pris le numéro. Quand elle s'aperçut de cet oubli, elle retourna à la station de l'avenue d'Eylau où elle était montée et crut reconnaître en un nommé Foulon le cocher de la voiture qui l'avait conduite.

Elle réclama sa jaquette; l'autre protesta d'abord, déclarant qu'elle se trompait, que jamais il ne l'avait vue... mais comme elle insistait:

— Eh bien oui, dit le goguenard, c'est moi, là.

Et ce disant, il fouetta son cheval. La foule amassée par la discussion l'arrêta; un agent survint, Foulon fut conduit au commissariat, et poursuivi en police correctionnelle. Son attitude suspecte, son aveu, d'ailleurs aussitôt retiré, et surtout l'assurance de la femme Dupont, qui affirmait le reconnaître, le firent condamner à un mois de prison pour vol.

Philosophiquement, sans faire appel, Foulon subit sa peine. Mais une fois sorti de Mazas, il alla conter sa mésaventure au secrétaire de la chambre syndicale des cochers, M. Carrière, qu'il persuada de son innocence.

M. Carrière eut alors l'idée d'aller à la préfecture de police demander s'il n'avait pas été déposé depuis le 10 avril 1892 une jaquette oubliée dans une voiture.

Les registres des objets perdus furent consultés et l'on y trouva que le 11 dudit mois, le nommé Jugler, en avait apporté une... précisément celle de Mme Dupont.

Jugler et Foulon ne s'étant jamais vus de leur vie, l'innocence de ce dernier éclatait de façon indiscutable.

C'est ici qu'apparaît la bizarrerie du code. La loi de 1808 ne prévoit que trois cas de révision des procès criminels et correctionnels: 1<sup>o</sup> la preuve de l'existence de la prétendue victime de l'homicide; 2<sup>o</sup> condamnation postérieure d'un deuxième accusé pour le même crime; 3<sup>o</sup> condamnation pour faux témoignage des témoins entendus au premier procès.

Donc, au termes de l'article 443 du code d'instruction criminelle, pour arriver à la révision du procès de Foulon, il fallait qu'une condamnation fût prononcée pour faux témoignage contre Mme Dupont.

Il y a bien depuis près de trois ans, comme l'a expliqué, à l'audience, M. le substitut Seligmann, une proposition de loi, présentée par M. Bérenger, votée par la Chambre et par le Sénat en première lecture, qui permettrait la révision lorsqu'un fait matériel quelconque se produirait, rendant l'innocence du condamné évidente.

Un jugement ne serait plus nécessaire. Mais, comme le faisait remarquer l'organe du ministère public, on ne pouvait sans cruauté, condamner encore ce malheureux Foulon à attendre que le projet élaboré par les deux Chambres eût cessé de faire la navette entre le palais du Luxembourg et du Palais-Bourbon.

On a donc poursuivi Mme Dupont, plus légère que coupable, et le tribunal, présidé par M. Bernard, l'a condamnée à 1 fr. d'amende et 1 fr. de dommages intérêts.

On pourra de la sorte reviser le procès du cocher Foulon. Mais si, par malheur, la brave cuisinière était morte avant la journée de jeudi, la chose devenait absolument impossible.

A. B.

**La guérison de la diphtérie**

L'Académie de médecine a été vivement intéressée dans la séance de mardi, par une communication faite par M. le docteur Berlier, professeur à l'école de médecine de Grenoble, bien connu par ses travaux scientifiques sur l'hygiène et la thérapeutique.

Le savant professeur a réussi, en effet, à trouver un remède qui donne les meilleurs résultats dans le traitement de la diphtérie, des angines, etc.

Il s'agit d'un vernis antiseptique le «stersol», qui a la propriété d'adhérer entièrement sur les muqueuses et sur la peau et qui, par conséquent, maintient en permanence un pansement antiseptique sur les parties malades, chose qui n'avait pas encore été obtenue pour la gorge et les muqueuses.

Le traitement employé à l'hôpital Trousseau, dans le service de la diphtérie, a donné 81 0/0 de guérisons dans les angines diphtériques.

C'est là un médicament que toutes les mères voudront avoir pour panser leurs enfants et les préserver de la diphtérie. Cette découverte éminemment utile fait le plus grand honneur au docteur Berlier, que la docte assemblée a écouté avec le plus vif intérêt.

**Où conduit la chique de tabac**

Le conseil de guerre a jugé le nommé Courbet, du 2<sup>e</sup> bataillon d'Afrique, pour outrages envers son supérieur. A la clôture des débats, le président demanda à Courbet s'il n'avait rien à ajouter. Pour toute réponse, Courbet lui lança sa chique de tabac à la tête. Aussitôt, il a été condamné à mort.

**La pluie sucrée**

Il y a quelques jours, un orage violent s'est déchaîné sur la ville de St-Etienne. Les environs ont été ravagés par la grêle.

La foudre est tombée deux fois à Firminy, où elle a démolit des cheminées d'usines et une maison particulière.

Un phénomène curieux a été remarqué à St-Priest, près St-Etienne. La pluie qui est tombée sur ce point était sucrée. On a recueilli des feuilles d'arbres enduites d'une espèce de vernis sirupeux auxquelles adhéraient un grand nombre d'insectes vivants.

Les rivières et les torrents sont démesurément grossis.

**N'avez pas les noyaux**

Beaucoup d'enfants et même de grandes personnes ont la mauvaise habitude d'avaler les noyaux de cerises. Ce n'est pas seulement indigeste et malpropre: c'est dangereux.

Ainsi on télégraphie d'Hyères, 6 juin, qu'un jeune enfant de cinq ans est mort étouffé par un noyau de cerise qu'il avait avalé.

Pareil accident arriva, vers la fin de l'empire, au petit garçon de M. Renouffe, préfet de l'Isère.

Les parents et les instituteurs devraient combattre la funeste manie qui porte la plupart des gamins à avaler des noyaux, des pépins, aussi bien qu'à manger, sans avoir pris soin de les laver ou de les peler, toute espèce de fruits qui ont subi le contact d'insectes venimeux ou dégoûtants.

**Dernières nouvelles**

**M. Carnot**

D'après le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, le Président Carnot souffrirait d'une obstruction intestinale.

**Les élections**

L'*Autorité* prétend qu'il serait question de retarder les élections au 27 août et même au 3 septembre.

**L'orage d'hier**

Des dépêches qui nous parviennent de tous côtés, résulte qu'un orage général a sévi sur tout le Sud-Ouest, dans la journée d'hier.

A midi, dans le Cantal, à Muret, à Limoges, à Cransac;

A deux heures, à Samalon (Gers), à Masseube;

A trois heures, à Tarbes, à Brive, à Auch, à Montauban, à Gourdon;

A quatre heures, à Gimont;

A cinq heures, à Pamiers, à Foix.

Partout quelques grelons étaient mêlés à la pluie, mais on ne signale pas de dégâts considérables.

Le bulletin météorologique annonce encore des relèvements de température et de nombreux orages probables.

**Arrestation importante**

Le garçon de bureau Marly, de la Société Générale, qui avait disparu en emportant 230,000 francs a été arrêté hier dans le grand-Juché de Luxembourg. Marly était porteur de la plus grande partie de la somme volée.

**DÉPÊCHE**

Paris, 15 juin, 4 heures soir.

La cour de Cassation a cassé l'arrêt de la cour d'Appel condamnant Charles Lesseps, Fontane, Eiffel, pour abus de confiance et escroquerie et ordonné leur mise en liberté.

**BULLETIN FINANCIER**

Paris, 14 Juin, 1893.

La bourse a été un peu plus animée aujourd'hui. Les nouvelles de Londres et de Vienne sont bonnes, celles de Berlin sont un peu moins satisfaisantes. Le 3 0/0 monte à 98.70, le 3 0/0 amortissable se traite à 98.50 et 98.65, et le 4 1/2 à 106.12. L'Italien s'inscrit à 93.22, et le Turc à 22.12. On recherche l'Extérieure à 66 13/16 et le Hongrois à 97 1/8. Le Portugais touche le cours de 22 7/8.

Il y a peu d'affaires pour les établissements de crédit. La Banque de France cote 3905, le Crédit Foncier se traite entre 982 et 985 et le Crédit Lyonnais à 763.

Les obligations 3 0/0 Jonction Salonique-Constantinople se négocient aux environs de 282.50.

Parallèlement à la hausse de l'Extérieure, les obligations 3 0/0, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> série des chemins de fer Andalous progressent à 312.50 et 309 respectivement.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10% du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1er itinéraire

1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10% du prix du Billet.

2e itinéraire

1re classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

Plages de la Bretagne

Du 1er Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1re classe : 45 francs. — 2e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10/0 du prix des billets.

Il est délivré de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursion aux plages de Bretagne et inversement de Savenay ou de tout autre point situé sur ledit itinéraire à toute station dudit réseau, des Billets spéciaux de 1re et de 2e classe, comportant une réduction de 40/0 sur le prix ordinaire des places, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres par billet.

Hernies

Cure complète par le bandage galvanocuratif de M. NARBONNE, spécialiste-diplômé, inventeur à Paris, 19, rue Notre-Dame-de-Nazareth, qui appliquera lui-même ses appareils à Cahors, les vendredi 16 et samedi (foire) 17 juin, Hôtel des Ambassadeurs.

Faveurs aux ouvriers. M. NARBONNE visite la France depuis 29 ans; il se charge, séance tenante, d'exécuter l'appareil qui convient à chacun.



VIN FÉBRIFÈRE, TONIQUE DIGESTIF. APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris et TOUTES PHIES.

TOUTES les bonnes CUISINIÈRES vous diront

que le meilleur Tapioca est le Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÈFLE à QUATRE FEUILLES. Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires. GROS: 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupirey de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin; a coûté 100 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (21 mai 1893)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1e, 2e, 3e classes	EXPRESS 1e, 2e, 3e classes	EXPRESS 1re classe	OMNIBUS 1e, 2e, 3e classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3h soir	9h mat	8h soir	11 35s.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 38	6 21	5 21	12 42	7h 5 soir
	départ. 6 50	6 46	5 26	1 10	8 3
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 27	6 7	2 8	8 11
	départ. 7 53	7 30	6 10	2 14	8 18
CAZOULÈS....	arrivée. 8 »	—	—	2 21	8 21
	départ. 8 2	—	—	2 28	8 34
Lamothe-Fénélon.....	8 15	—	—	2 35	8 44
Nozac.....	8 25	—	—	2 45	8 58
GOURDON.....	8 39	8 »	6 38	3 »	9 8
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 10	9 20
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 22	9 31
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 33	9 43
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 45	9 52
Espère.....	9 32	—	—	3 54	10 3 soir
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 41	7 19	4 5	7 30
	départ. 9 58	8 47	7 24	4 20	7 42
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 31	8 45
Cieurac.....	10 22	—	—	4 47	9 28
Lalbenque.....	10 29	—	—	4 56	—
Caussade.....	11 2	9 31	8 6	5 31	—
MONTAUBAN..	arrivée. 11 37	9 58	8 32	6 11	—
	départ. 12 2	10 23	8 40	6 25	—
TOULOUSE.....	arrivée. 1 32s.	11 10s.	9 29	7 55	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1re classe	OMNIBUS	EXPRESS 1e, 2e, 3e classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2h 25	—	6h »	—	9h 25	6h 6
MONTAUBAN..	arrivée. 3 14	—	7 15	—	10 30	7 13
	départ. 3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	5 »	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 47	—	—	12 13	8 54
Cieurac.....	—	5 56	—	—	12 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	6 8	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 16	8 46	—	12 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 43	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénélon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS....	arrivée. —	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37s.	10 55	9 17m.	—	12 27
	départ. 7 »	—	11 5	—	—	12 49
PARIS.....	arrivée. 4 37	—	10 24	—	—	11 38

De CAHORS à LIBOS

	Omibus.	Poste.	Omibus
CAHORS. — D.	6h 40	12h 50	6h 30
Mercuès.....	6 54	1 47	6 53
Arrêt Douelle	6 58	»	6 57
Parnac.....	7 5	1 15	7 5
Luzoch.....	7 11	1 22	7 11
Castelfranc.....	7 24	1 35	7 23
Puy-l'Évêque.....	7 27	»	7 26
Duravel.....	7 36	1 46	7 34
Soturac-Touzac	7 51	2 7	7 49
Fumel.....	8 »	2 13	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 4
BORDEAUX. — S.	3 51	8 11m	4 45
PARIS. — Ar.	11 38	4 28s	10 24

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omibus.	Omibus
PARIS. — D.	7 40	11 30	7h 40m
— Express.	7 40	—	—
BORDEAUX. — S.	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 5
Fumel.....	8 33	3 57	9 11
Soturac-Touzac	8 45	3 49	9 21
Duravel.....	8 52	3 58	9 28
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 35
Arrêt Prayssac	9 6	»	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Luzoch.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 31	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 36	»	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omibus.	Omibus.	Omibus
CAHORS. — D.	7h 45	1h 29	5h 23
Cabessut, halte	7 54	1 38	5 32
Arcambal.....	8 4	1 49	5 42
Vers.....	8 12	1 58	5 50
Saint-Géry.....	8 20	2 6	5 57
Conduché.....	8 32	2 19	6 9
St-Cirg, halte	8 38	2 26	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	2 36	6 24
Calvignac, hal.	8 55	2 44	6 31
Cajarc.....	9 8	2 57	6 44
Montbrun, hal.	9 18	3 8	6 54
Toulac.....	9 27	3 18	7 3
Lamadeleine.....	9 39	3 31	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	3 44	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	[Omibus]	[Omibus]	[Omibus]
CAPDENAC. D.	7 47	11h 40	5h 23
Lamadeleine.....	7 59	11 22	5 34
Toulac.....	8 10	11 34	5 46
Montbrun, hal.	8 12	11 43	5 54
Cajarc.....	8 30	11 55	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	12 14	6 25
St-Cirg, halte	8 57	12 23	6 33
Conduché.....	9 5	12 30	6 39
Saint-Géry.....	9 18	12 45	6 53
Vers.....	9 23	12 51	6 58
Arcambal.....	9 31	1 0	7 6
Cabessut, halte	9 41	1 11	7 16
CAHORS. — A.	9 49	1 19	7 24

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

Peinture  
Vitrerie  
Faux bois  
Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Papiers peints  
en  
tous genres  
Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

**GUERISON**  
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPÈS, LUPUS, etc.  
MÊME DES PLAIES ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres  
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

A VENDRE une excellente Machine à réaction à deux cylindres (de la maison Alauzet), munie de tous ses accessoires. En excellent état, vitesse quatre mille à l'heure. Format du Figaro. S'adresser à l'agence Havas, à Nantes.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**MALADIES du CŒUR**  
HYDROPIES, ASTHMES, CATARRHES, etc.  
Le SIROP de Digitale de LABELONYE employé avec succès depuis plus de 40 ans contre ces diverses Affections.  
**ANÉMIE, CHLOROSE, FAIBLESSE, etc.**  
Le plus Efficace des Ferrugineux  
**DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ**  
AU LACTATE DE FER  
Approuvées par l'Académie de Médecine.  
A Paris: Maison LABELONYE, 99, r. d'Auboukir et toutes Pharmacies.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES  
Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.